Service administratif
Communication

Demande d'un crédit d'engagement pour l'extension de l'école d'Aproz

En raison d'une croissance démographique importante, l'agrandissement de l'école d'Aproz est devenu indispensable. Un concours de projets a été lancé et un crédit d'engagement sera demandé à l'Assemblée primaire le 17 décembre.

Un réel besoin

L'inauguration de l'école d'Aproz remonte à une petite décennie. En 2015, lors de son discours, Francis Dumas, alors président de la Commune de Nendaz, avait souligné que, bien que certains aient qualifié ce projet de démesuré, il ne restait finalement qu'une classe de réserve, tant le développement d'Aproz avait été fulgurant en à peine quelques années.

Or, ce développement s'est poursuivi de manière spectaculaire entre 2016 et 2024. En moins de dix ans, le nombre d'élèves a plus que doublé, passant de 90 à 209 ! Des solutions provisoires ont été trouvées, entre l'installation d'une salle de classe dans le local de la fanfare et, depuis la rentrée 2024-2025, la réouverture de l'école de Fey. Elles ne sont cependant ni idéales ni pérennes et montrent aujourd'hui leurs limites. Le bâtiment de Fey ne répond plus aux exigences actuelles et le transport des élèves est à la fois coûteux et peu optimal.

De plus, les projections démographiques indiquent clairement que les effectifs scolaires continueront à augmenter.

Mise au concours

Ces constats ont poussé la direction des écoles et la Commune de Nendaz à entamer une réflexion sur la construction d'un nouvel établissement scolaire à Aproz. Un concours sera mis sur pied pour trouver le meilleur projet d'agrandissement du centre scolaire existant et des parcelles adjacentes ont été achetées à cette fin. Les travaux principaux sont prévus en 2027-2028.

Crédit d'engagement

L'Assemblée primaire se prononcera le 17 décembre prochain sur l'octroi d'un crédit d'engagement de 6 millions de francs pour cette future réalisation ainsi que le recours à un emprunt du même montant pour financer cette nouvelle infrastructure. À noter qu'une convention sera signée avec la Ville de Sion qui s'engage à participer aux charges

d'exploitation de l'école d'Aproz, étant donné qu'une partie des élèves vivent sur le territoire sédunois.

Modification partielle de zone
En parallèle au projet de l'extension de l'école d'Aproz, la Commune de Nendaz mènera une procédure de modification partielle de zone afin d'affecter l'ensemble du périmètre en zone d'intérêt public. Une partie du secteur se trouve en effet en zone H30 qui ne permet pas d'accueillir une infrastructure publique. La modification partielle de zone se limitera strictement aux parcelles concernées par l'agrandissement du centre scolaire et à celles nécessaires pour réaliser les équipements l'accompagnant. La procédure comprend une information publique qui a été lancée le 14 novembre 2025 et qui dure 30 jours. Dès que le dossier de la modification partielle sera complet, il sera soumis à enquête publique puis devra être adopté par l'Assemblée Primaire.

Le centre scolaire d'Aproz est devenu trop petit pour répondre à l'augmentation constante des effectifs. Copyright : Florian Bouvet Fournier